

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SÉCHERESSE

Auch, le 12 septembre  
2025

Assouplissement des restrictions de l'usage de l'eau

Réuni le 9 septembre 2025, le comité de suivi d'étiage (CSE) a analysé la situation hydrologique du département du Gers.

Les précipitations qui ont traversé le département ces derniers jours, additionnelles aux mesures de restrictions mises en place depuis trois semaines ont permis de constater une amélioration de la situation. Il est constaté une amorce de remontée des débits des cours d'eau réalimentés. Celle-ci devrait se confirmer si les températures de saison et les pluies éparses qui sont annoncées s'ajoutent à la diminution des demandes de prélèvements en cours d'eau.

Ainsi, la situation hydro-météorologique redevient favorable et permet un assouplissement des restrictions sur tous les axes réalimentés, qui passent de l'alerte ou alerte renforcée à la vigilance.

Malgré ces signes encourageants, les chevelus non réalimentés ne retrouvent pas encore les niveaux dits normaux et restent en restrictions (alerte renforcée / crise). Ces chevelus ne supportent pas de prélèvements.

En conséquence de l'évolution de la situation, deux nouveaux arrêtés entrent en vigueur ce samedi 13 septembre :

- Un arrêté portant mesures de gestion et de restriction des prélèvements d'eau depuis le milieu naturel avec un maintien de la situation précédente sauf :
  - Passage en vigilance sur le système Neste réalimenté
  - Passage en vigilance sur le fleuve Adour réalimenté et la rivière Arros réalimentée
- Un arrêté portant mesures de gestion et de restriction des usages de l'eau depuis le réseau d'eau potable avec passage en vigilance sur l'ensemble du département pour les prélèvements en eau potable issue des eaux de surfaces comme souterraines au regard de la nette amélioration des indicateurs.

#### ● Zoom sur la ressource en eau du département

Le département du Gers est divisé en deux bassins, le bassin Neste et le bassin de l'Adour, dans lesquels certains cours d'eau sont réalimentés artificiellement et d'autres cours d'eau, non réalimentés, sont davantage dépendants des précipitations. C'est pourquoi, pour le moment, les restrictions ne sont pas levées sur ces cours d'eau non réalimentés.

### Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Bien que la situation s'améliore, le passage en vigilance vise à maintenir l'incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau sans imposer de mesures de restrictions. La vigilance est une opportunité d'adapter nos comportements pour accompagner la gestion de la sécheresse, de garantir le plus longtemps possible les usages de l'eau et prévenir la dégradation de la situation.

Le préfet du Gers en appelle à la responsabilité de tous les usagers. En saluant les initiatives individuelles déjà engagées par les acteurs du territoire au cours de l'été, le préfet incite chacun à poursuivre les mesures d'économies ou de lutte contre le gaspillage.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.gers.gouv.fr/secheresse](http://www.gers.gouv.fr/secheresse)

## **Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État**

Tél. 05.62.61.43.67  
Portable. 06.07.18.25.31  
Mél. [pref-communication@gers.gouv.fr](mailto:pref-communication@gers.gouv.fr)

3, Place du Préfet Claude Erignac  
32000 AUCH

